



## INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL OU TECHNOLOGIQUE Epreuves 2023

**Candidats individuels et CNED scolaires  
résidant dans l'académie d'Aix-Marseille**

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet  
du **lundi 6 décembre 2021 à 8h au vendredi 17 décembre à 18h**

*Nota bene* : Les demandes d'aménagements d'examen pour les candidats en situation de handicap doivent être déposées sur AMEX le 17 décembre 2021 dernier délai (cf rubrique aménagements d'examens sur le site de l'académie d'Aix-Marseille)

Elles doivent être effectuées sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille à l'adresse suivante <http://www.ac-aix-marseille.fr> rubrique « Examens et concours », Inscriptions puis inscriptions épreuves terminales du

baccalauréat général ou technologique sur :



### ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS

Pour toutes questions relatives à votre inscription, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse [bac2021@ac-aix-marseille.fr](mailto:bac2021@ac-aix-marseille.fr) en précisant votre NOM PRENOM et statut (individuel ou Cned scolaire) et BGT 2022

Autres contacts :

- **Candidats individuels** : Mme Anne-Laure GUYOT 04 42 91 71 87  
[anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr](mailto:anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr)
- **Candidats CNED scolaire** : Mme Nadine BRUN 04 42 91 71 88  
[nadine.brun@ac-aix-marseille.fr](mailto:nadine.brun@ac-aix-marseille.fr)

### PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.

**L'identifiant est votre adresse mail.**

Si vous étiez candidat scolaire en première, votre identifiant de première est conservé (prenom.nom).

**Le compte CYCLADES permet de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (confirmation d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.**

**Vous serez informé par mail lors de la mise à disposition des documents.**



## SITUATION A L'INSCRIPTION

Le choix de la situation à l'inscription déterminera l'inscription aux épreuves. Aussi, je vous invite à être vigilant sur le choix de la situation. En cas de doute n'hésitez pas à consulter les gestionnaires de la DIEC :

### ► Type de candidature

Situation à l'inscription :

- Vous étiez scolarisé(e) en 1<sup>ère</sup> l'année passée.
- Vous vous êtes présenté(e) au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions.
  - Vous vous êtes présenté(e) à la session 2020 ou à une session antérieure.
  - Vous vous êtes présenté(e) à la session 2021.
- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique.
  - Vous pouvez à ce titre faire valoir des dispenses sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous n'obtiendrez pas de mention.
  - Vous ne souhaitez pas faire valoir de dispense sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous pourrez éventuellement obtenir une mention.
- Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel.
- Vous êtes dans une autre situation.

**⚠** Si vous êtes en situation de handicap et avez obtenu l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions OU si vous vous présentez à l'examen après une interruption de scolarité, vous devez contacter le service examen de votre académie pour finaliser votre inscription. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions.

### **Vous étiez scolarisé(e) en 1<sup>ère</sup> l'année passée**

*Réservé aux candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat en classe de première*

**⚠** Vous devez contacter le service examen de votre académie pour renseigner vos notes de 1<sup>ère</sup>. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions à l'examen. Dans l'attente de ces notes, vous êtes provisoirement inscrit aux épreuves anticipées.

Vous serez inscrit provisoirement aux épreuves anticipées.

**Vous devrez adresser à la gestionnaire en charge de votre inscription (cf page 1) la copie de votre relevé de notes des épreuves anticipées** (téléchargeable à partir de votre compte candidat Cyclades dans l'espace Mes documents de votre inscription aux épreuves anticipées)

**⚠** Si vous êtes en situation de handicap et avez obtenu l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions OU si vous vous présentez à l'examen après une interruption de scolarité, vous devez contacter le service examen de votre académie pour finaliser votre inscription. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions.

Vous serez inscrit provisoirement à l'ensemble des épreuves.


Vous devrez adresser à la gestionnaire en charge de votre inscription (page 1) **la copie de la décision d'aménagements d'examens et le relevé de notes des épreuves anticipées** (téléchargeable à partir de votre compte candidat Cyclades dans l'espace Mes documents de votre inscription aux épreuves anticipées)



**Votre inscription sera mise à jour par la division des examens et concours avec les notes de première à réception des relevés de notes des épreuves anticipées par mail.**




# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE


Liberté  
Égalité  
Fraternité

<b>Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et vous avez échoué</b>	Situation des candidats redoublants ou triplants
<p><input type="checkbox"/> Vous vous êtes présenté(e) au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions.</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Vous vous êtes présenté(e) à la session 2020 ou à une session antérieure.</li><li><input type="radio"/> Vous vous êtes présenté(e) à la session 2021.</li></ul> <p>Le candidat est automatiquement inscrit à toutes les épreuves lorsque vous sélectionnez l'un de ces choix de situations.</p> <p> <i>Vous devez contacter le service examen pour étudier vos possibilités de conservation de notes ou de dispenses d'épreuves. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions à l'examen.</i></p> <p>Vous pouvez consulter les annexes des pages 9 à 12 ou contacter la gestionnaire d'examens et concours pour connaître les possibilités de conservation ou dispenses d'épreuves. Pour valider votre choix vous devrez compléter <b>l'annexe prévue à cet effet disponible sur le site de l'académie d'Aix-Marseille : BGT – Bénéfice de notes – Session 2022</b> L'annexe sera à renvoyer à la gestionnaire d'examens (cf page 1)</p> <p><b>Votre inscription sera mise à jour par la division des examens et concours à réception des justificatifs.</b></p>	

<b>Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique</b>	Situation des candidats lauréats souhaitant représenter l'examen
<p><input type="checkbox"/> Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique.</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Vous pouvez à ce titre faire valoir des dispenses sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous n'obtiendrez pas de mention.</li><li><input checked="" type="radio"/> Vous ne souhaitez pas faire valoir de dispense sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous pourrez éventuellement obtenir une mention.</li></ul> <p>Le candidat est automatiquement inscrit à toutes les épreuves lorsque vous sélectionnez l'un de ces choix de situations.</p> <p> <b>Un candidat titulaire d'un baccalauréat de la session 2021 doit choisir au moins une nouvelle spécialité</b> en dehors des trois présentées lors de l'examen précédent. Il n'est pas autorisé à se présenter à l'examen avec des spécialités identiques.</p> <p> <i>Vous devez contacter le service examen pour étudier vos possibilités de conservation de notes ou de dispenses d'épreuves. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions à l'examen.</i></p> <p>Vous pouvez consulter l'annexe de la page 13 ou contacter la gestionnaire d'examens et concours pour connaître les possibilités de dispenses d'épreuves. Pour valider votre choix vous devrez compléter <b>l'annexe prévue à cet effet disponible sur le site de l'académie d'Aix-Marseille : BGT – Dispenses pour les candidats titulaires d'un baccalauréat</b> L'annexe sera à renvoyer à la gestionnaire d'examens (cf page 1)</p>	



<b>Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel</b>	<i>Candidats concernés : Scolarisés en 1<sup>ère</sup> ou terminale professionnelle en 2020-2021</i>
<p><input checked="" type="radio"/> Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel.</p> <p>Le candidat est automatiquement inscrit à toutes les épreuves lorsque vous sélectionnez cette situation d'inscription.</p> <p> <i>Vous devez contacter le service examen pour étudier vos possibilités de conservation de notes ou de dispenses d'épreuves. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions à l'examen.</i></p> <p><u>Dispenses possibles sur demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LVB pour les candidats n'ayant pas de LVB en voie professionnelle</li><li>- Français écrit et oral</li></ul> <p>Si vous souhaitez effectuer ce choix vous devrez <b>compléter l'annexe disponible sur le site de l'académie : BGT – Dispense pour les candidats issus de la voie professionnelle – Session 2022</b> et la renvoyer à la gestionnaire d'examens (cf page 1) accompagnée d'une attestation de scolarité ou de confirmation d'inscription à l'examen ou relevé de notes.</p>	

<b>Vous êtes dans une autre situation</b>	<i>Toutes situations ne correspondant à celles proposées en amont</i>
<p><input checked="" type="radio"/> vous êtes dans une autre situation.</p> <p> <i>Si vous êtes en situation de handicap et avez obtenu l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions OU si vous vous présentez à l'examen après une interruption de scolarité, vous devez contacter le service examen de votre académie pour finaliser votre inscription. Votre demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions.</i></p> <p>Le candidat est automatiquement inscrit à toutes les épreuves lorsque vous sélectionnez cette situation d'inscription.</p> <p><b>Interruption de scolarité d'une année entre la première et la terminale en raison d'une mobilité à l'étranger ou cas de force majeure :</b></p> <p>Vous devrez fournir à la gestionnaire de la division des examens (cf page 1) la copie de votre relevé de notes des épreuves anticipées de la session 2020 et un justificatif de votre empêchement.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Mobilité à l'étranger</u> : scolarisation à l'étranger en 2020-2021, copie de visa ou passeport ou tous autres documents justifiant de votre absence sur le territoire français</li><li>• <u>Cas de force majeure</u> : En cas de maladies graves vous devrez fournir un certificat médical sous pli confidentiel à destination du médecin du rectorat.</li></ul> <p>Pour toutes autres situations, je vous invite à contacter la gestionnaire de la division des examens et concours.</p>	



## STATUT DU CANDIDAT

- **Les candidats CNED réglementé** doivent sélectionner :

Catégorie du candidat :

*Si vous suivez des cours au CNED en ins*

*"INDIVIDUEL".*

► Etablissement du candidat

Etablissement :

Le candidat devra choisir dans l'onglet « informations supplémentaires » la zone géographique qui correspond au secteur de passation de certaines épreuves.

- **Les candidats CNED à la carte et candidats individuels** doivent sélectionner le statut individuel et l'établissement qui correspond à la zone géographique pour la passation de certaines épreuves.  
Exemple :

► Etablissement du candidat

Etablissement :

## CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap qui souhaite déposer une demande d'aménagements d'examens peuvent cocher la case prévue à cet effet :

► Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap

Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap  
Oui  Non   
(1) :

Toutefois, il s'agit uniquement une coche indicative.

Pour bénéficier d'aménagement d'épreuves, le candidat doit impérativement déposer un dossier auprès du recteur. Je vous invite à consulter le site internet de l'académie d'Aix-Marseille pour connaître les modalités :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/amenagement-d-epreuves-aux-examens-121669>

**La date limite de dépôt du dossier est fixée au 17 décembre 2021.**



## ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### INFORMATION ET DIFFUSION DES RESULTATS



L'ensemble des documents nécessaires à la passation des épreuves seront mis à votre disposition sur votre compte Cyclades. Vous serez averti par mail à chaque mise à disposition.

Lors de l'inscription vous devrez préciser si vous autorisez le recteur à communiquer votre résultat d'admission aux organismes privés et/ou collectivités territoriales :

#### ► Diffusion des résultats

J'accepte la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé \*

Oui  Non

J'accepte la communication de mes résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations \*

Oui  Non

### INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

Les enseignements choisis lors de l'inscription aux épreuves anticipées à la session 2021 sont conservés pour la session 2022 des épreuves terminales (langues, spécialité suivie uniquement en classe de première....)



#### **Candidats CNED Scolaire :**

Les choix renseignés doivent être **identiques aux enseignements suivis par le CNED** (rang de langue, spécialités et enseignement optionnel). Un enseignement non suivi au CNED ne sera pas pris en compte au niveau de l'inscription.

#### **Inscriptions aux épreuves d'ETLV au baccalauréat technologique :**

Le candidat est inscrit automatiquement en ETLV sur la LVA.

Le candidat devra vérifier que si la position épreuve est inscrit pour l'ETLV, la position « non inscrit » doit être sélectionnée sur l'épreuve orale de la langue correspondante.

Exemple :

^ IT003B : Langue vivante A oral (programme cycle) : Non Inscrit

^ IT003C : Enseignement technologique en langue vivante (programme cycle LVA) : Anglais : Inscrit



## VALIDATION DE L'INSCRIPTION

**A la fin de la saisie, vous devez relire attentivement toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription.**

Je vous invite à une relecture attentive des données d'inscriptions concernant l'état civil. Celle-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité.

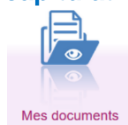
Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, merci de laisser la case vide.

L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat.

L'adresse postale servira uniquement pour l'envoi du diplôme au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire suivante.

**Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs et ne pourront faire l'objet de rectification ultérieure.**

Après validation de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES.



### Mes documents

#### Liste des documents publiés pour la candidature n° 01946883045 - 002

- [Confirmation d'inscription](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50
- [Demande pièces justificatives](#) : Version n°1 mis à jour le 04/11/2020 14:50

Cliquer sur le lien pour ouvrir/télécharger le document.

#### Les pièces justificatives :

##### PIÈCES JUSTIFICATIVES : LISTE À FOURNIR ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT

Le fichier pdf fonction de votre situation au regard des inscriptions.

détaille les pièces justificatives à fournir en



Celles-ci seront à télé-verser dans la partie

Précisions sur la position régulière au regard du code du service national pour les candidats de nationalité française :

La copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement doit être produite.



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'inscription à un examen étant un acte personnel**, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

**Si malgré votre relecture, vous relevez des erreurs, vous devez imprimer le récapitulatif d'inscription** et le corriger en rouge et signer dans le cadre ci-dessous avant d'adresser le document à la gestionnaire précisée sur la page 1.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent : vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service des examens et concours de votre académie d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Inscription validée le mercredi 04 novembre 2020 à 14:50 (heure de Paris).

Si les renseignements contenus dans ce document sont incorrects ou incomplets, corrigez-les en ROUGE.  
Le jour de l'examen, une pièce d'identité avec photographie vous sera demandée.

## CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/cid144185/presentation-baccalaureat-general-compter-session-2021.html>

Baccalauréat technologique : <https://eduscol.education.fr/cid144201/presentation-baccalaureat-technologique-compter-session-2021.html>



**MESURES TRANSITOIRES BGT – Conservation de notes**

<b>VOIE GENERALE</b>			
<b>Ancienne réglementation</b>		<b>Réglementation à compter de la session 2021</b>	
<b>Séries</b>	<b>Notes des épreuves</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Notes obtenues antérieurement</b>
<b>ES</b>	Epreuve spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SSP accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité d'économie approfondie accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité sciences économiques et sociales	Conservation possible
<b>L</b>	Epreuve terminale de littérature	Epreuve terminale de spécialité humanités, littérature et philosophie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité de LCA	Epreuve terminale de spécialité littérature et LCA	Conservation possible
	Epreuve de spécialité arts (*)	Epreuve terminale de spécialité arts (*)	Conservation possible
	Epreuve de spécialité LV1 ou LV2 approfondie intégrée à l'épreuve de LV1 ou LV2	Epreuve terminale de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Conservation possible
<b>S</b>	Epreuve de spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve terminale de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité physique-chimie intégrée à l'épreuve terminale de physique-chimie	Epreuve terminale de spécialité physique-chimie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SVT intégrée à l'épreuve de SVT	Epreuve terminale de spécialité SVT	Conservation possible
	Note moyenne issue de l'épreuve terminale d'EAT et de la spécialité EAT	Epreuve terminale de spécialité biologie-écologie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité ISN	Epreuve terminale de spécialité numérique et sciences informatiques	Conservation possible
	Epreuve terminale de SI	Epreuve terminale de spécialité SI	Conservation possible

(\*) Conservation de la note dans la même catégorie artistique.



<b>VOIE GENERALE</b>			
<b>Ancienne réglementation</b>		<b>Réglementation session 2021</b>	
<b>Séries</b>	<b>Notes des épreuves</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Notes obtenues antérieurement</b>
<b>séries ES, L, S</b>	Epreuve anticipée de français écrite	Epreuve anticipée de français écrite	Conservation possible
	Epreuve anticipée de français orale	Epreuve anticipée de français orale	Conservation possible
	Epreuve anticipée de sciences	-	Non conservée
	Epreuve de philosophie	Epreuve de philosophie	Conservation possible
	Epreuve d'histoire-géographie	Epreuve d'évaluation commune d'histoire-géographie	Conservation possible
	Epreuve de LV1 et LV2	Epreuves d'évaluation commune de LVA et LVB	Conservation possible
	Epreuve EPS	Epreuve CCF EPS	Conservation possible
	Epreuve facultative	-	Non conservée
	-	Epreuve de spécialité suivi uniquement en 1 <sup>ère</sup>	Dispensée



<b>VOIE TECHNOLOGIQUE</b>			
<b>Ancienne réglementation</b>		<b>Réglementation session 2021</b>	
<b>Séries</b>	<b>Notes des épreuves</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Notes obtenues antérieurement</b>
<b>ST2S</b>	Epreuve de sciences et techniques sanitaires et sociales	Epreuve de spécialité Sciences et techniques sanitaires et sociales	Conservation possible
<b>STL</b>	Epreuve de chimie biochimie sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité biotechnologie	Epreuve de spécialité biochimie-biologie-biotechnologie	Conservation possible
	Epreuve de chimie biochimie sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité SPCL	Epreuve de spécialité SPCL	Conservation possible
<b>STD2A</b>	Epreuve analyse méthodique en design et arts appliqués	Epreuve de spécialité analyse et méthodes en design	Conservation possible
<b>STI2D</b>	Epreuve d'enseignements technologiques transversaux	Epreuve de spécialité ingénierie, innovation et développement durable	Conservation possible
<b>STMG</b>	Epreuve économie-droit	Epreuve de spécialité économie-droit	Conservation possible
<b>STHR</b>	Epreuve économie et gestion hôtelière	Epreuve de spécialité économie-gestion hôtelière	Conservation possible
<b>Toutes séries</b>	Epreuve anticipée de français écrite	Epreuve anticipée de français écrite	Conservation possible
	Epreuve anticipée de français orale	Epreuve anticipée de français orale	Conservation possible
	Epreuve de philosophie	Epreuve de philosophie	Conservation possible
	Epreuve d'histoire-géographie	Epreuve d'évaluation commune d'histoire-géographie	Conservation possible
	Epreuve de LV1 et LV2	Epreuves d'évaluation commune de LVA et LVB	Conservation possible
	Epreuve de mathématiques	Epreuve d'évaluation commune de mathématiques	Conservation possible
	Epreuve EPS	Epreuve CCF EPS	Conservation possible
	Epreuve facultative	-	Non conservée
-	Epreuve de spécialité suivie uniquement en 1 <sup>ère</sup>	Dispensée	



<b>REDOUBLEMENT en terminale en 2021-2022 suite à un échec à la session 2021</b>				
<b>Statut candidat SESSION 2021</b>	<b>SCOLAIRE – CNED Scolaire</b>		<b>INDIVIDUELS – CNED LIBRE – ETS HORS CONTRATS</b>	
<b>Statut candidat en 2021-2022</b>	<b>SCOLAIRE – CNED Scolaire (*)</b>	<b>Individuels – CNED Libre – Ets hors contrats</b>	<b>Individuels – CNED Libre – Ets hors contrats</b>	<b>SCOLAIRE – CNED Scolaire (*)</b>
<b>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</b>				
Français (*)	Peut conserver quel que soit la note		Peut conserver quel que soit la note	
Philosophie (*)	Peut conserver note $\geq$ 10		Peut conserver note $\geq$ 10	
Enseignement de spécialité 1 (*)				
Enseignement de spécialité 2 (*)				
Grand oral (*)				
<b>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</b>				
Enseignement de spécialité de 1 <sup>ère</sup>	Conservation note		Conservation de la note	
Histoire-Géographie	Conserve les notes de 1 <sup>ère</sup> (EC1 et EC2)		A préciser ultérieurement	
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique	Inscrit à l'épreuve		Inscrit à l'épreuve	
EPS				

(\*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1<sup>er</sup> groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : **Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article** (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)



**DISPOSITIONS POUR LES CANDIDATS DEJA TITULAIRES DU BACCALAUREAT GENERAL OU TECHNOLOGIQUE**

Candidats titulaires d'un diplôme d'une session	Epreuves lors de la deuxième inscription au baccalauréat			
	Voie Général		Voie Technologique	
Antérieure à 2021	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves
Série ES Série L Série S Autres séries générales (**)	Contrôle continu (*) Français Philosophie	Deux enseignements de spécialités Grand oral	Contrôle continu (*) Français Philosophie	Deux enseignements de spécialités Grand oral
Série TMD Série STHR Série ST2S Série STMG Série STI2D Série STL Série STD2A Série STAV Autres séries technologiques (***)	Contrôle continu (*) Français	Deux enseignements de spécialités Grand oral Philosophie	Contrôle continu (*) Français Philosophie	Deux enseignements de Spécialités Grand oral
Postérieure à 2021	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves
Baccalauréat général	Français Philosophie Grand oral	Deux enseignements de spécialités <b>(dont au moins un enseignement différent du baccalauréat précédemment obtenu)</b>	Français Philosophie Grand oral	Deux enseignements de spécialités
Baccalauréat technologique	Français Grand oral	Epreuves de contrôle continu Deux enseignements de spécialités Philosophie	Français Philosophie Grand oral	Epreuves de contrôle continu Deux enseignements de spécialités <b>(Si inscrit dans la même série inscrit dans un enseignement spécifique différent du baccalauréat précédemment obtenu)</b>

(\*) Contrôle continu : Histoire Géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique, mathématiques, spécialité suivie uniquement en classe de première, EPS

(\*\*) Philosophie-lettres (A), Economique et sociale (B), Mathématiques et sciences physiques (C), Mathématiques et sciences de la nature (D), Sciences agronomiques et techniques (D'), Mathématiques et technique (E).

(\*\*\*) Construction mécanique (F1), Electronique (F2), Electrotechnique (F3), Génie civil (F4), Physique (F5), Chimie (F6), Sciences biologiques options biochimie (F7) et biologie (F7'), Sciences médico-sociales (F8), Energie équipement (F9), Microtechniques (F10) Musique options instrument (F11) et danse (F11'), Arts appliqués (F12), Techniques administratives (G1), Techniques quantitatives de gestion (G2), Techniques commerciales (G3), Techniques informatiques (H), Hôtellerie, Sciences médico-sociales (SMS), Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE), Sciences et technologies industrielles (STI), Sciences et techniques de gestion (STG), Sciences et technologies, Sciences et technologies du produit alimentaire (STPA), Sciences et technologies tertiaires (S)